

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2^e édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3^e édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

- **M. EBENEZER SOH KENGNE**
Université de Yaoundé I
e-mail: sohkengne@yahoo.fr

- **M. EFFALA Laurent**
B.P 610 Yaoundé,
e-mail : aclarence2004@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

juin/juillet 2007

3. Pays :

Cameroun

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

Partie camerounaise du fleuve Sangha (Initiative CongoWet)

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
 - b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit
-

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

Non

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :

iii) un fichier SIG avec des vecteurs géo référencés des limites du site et des tableaux des attributs

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Les limites de la zone humide de la Sangha sont des limites physiques matérialisées par des cours d'eau et des bassins versants. Le site est limité dans la partie camerounaise par la localité de Mbaya (5.7 km du fleuve sangha au sud-ouest) ; les limites des ZIC Lokomo Loupoundji, Boulou et Monguélé (Anonyme, 2000). La limite nord-est du site est représentée par le parc national de la Dzanga-Ndoki dans la localité de Molongo (16° 07'E et 1°29'N) en RCA ; la localité de Koto (16° 05'E et 2°02'N) au centre-est et les localités de Kombokombo (16° 09'E ; 1° 42' N) et Gandzicole (16° 09' E ; 1°40' N) au sud-est en République congolaise. (Encarta, 2005).

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

Ce site s'étend du 16° 00' au 16° 08' de longitude Est et du 1° 37' au 2° 19' de latitude nord. Le système de la Sangha se constitue du fleuve Sangha, des ruisseaux tributaires de ce fleuve et les terres hydromorphes qu'ils inondent dans la partie camerounaise. Le centre approximatif du site se situe aux coordonnées 16°02'E 1°50'N.

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le site de la Sangha se situe dans le Sud-Est Cameroun, dans le département de la Boumba et Ngoko dont le chef-lieu est Yokadouma ; province del'Est. Les centres administratifs que sont Yokadouma (moins de 5000 habitants), Iokomo, Brazzaville (20 000 habitants) belidjengi , Yenga regroupent la grande partie de la population tributaire des ressources de ce site.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

350 – 700 m

11. Superficie : (en hectares)

6200 ha

12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le site de la Sangha est situé dans le sud- est du Cameroun. Ce site est une zone humide continentale constituée de la rivière Sangha et de ses tributaires ainsi que leurs bassins versants.

Il est un site d'une grande importance écologique de par son appartenance à une région biogéographique commune à 3 pays : le Cameroun, le Congo et la République Centrafricaine. La forêt tropicale d'Afrique centrale constitue son intérêt essentiel en tant que ressource pour des milliers de personnes et d'animaux. C'est un site remarquablement riche en faune sauvage, en bois précieux et en ressources minérales (Carroll, 1986; Fay et Agnagna, 1991; Fimbel, 1996). Le bassin de la Sangha a historiquement vu se succéder une large gamme d'exploitation des ressources naturelles et de stratégies de gestion (Harms, 1981; Dupré, 1995) sans pour autant stopper l'intensité une intensification des activités d'exploitation forestière et minière et d'une augmentation de la chasse (Telesis, 1991; World Bank, 1996). A cause de cette complexité de l'exploitation commerciale, tant au niveau international qu'au niveau régional, qui se trouve confronté à des efforts de conservation et de développement rural, le bassin de la Sangha est un parfait exemple pour une expérience transfrontalière de gestion des ressources; à ce titre, l'expérience mérite et nécessite d'être guidée et aidée, tant au niveau national qu'au niveau international.

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 2 :

Loin des métropoles centrales des trois nations en question, la forêt de la région tri nationale de la Sangha héberge un nombre important d'espèces rares ou en danger de plantes et d'animaux, (Beresford and Lundy 1997; Ray 1996). On y retrouve quelques plantes endémiques, rares ou en disparition sauvegardées sur ce site et bénéficiant du statut d'aire protégée dont bénéficient plusieurs localités limitrophes du site, notamment les réserves de Boumba Bek et Nki, celle de la lobéké; la zone d'intérêt synergétique N° 29 dite " Loupoundji " et celle n° 31 dite " Boulou " qui sont tous sous surveillance.

On y retrouve dans ce site Bates's Weaver (*Ploceus batesi*, EN), une espèce d'oiseau endémique du Sud Cameroun et globalement menacée. La faune de ce site est la même que l'on rencontre au niveau des aires protégées et comprend :

Les espèces vulnérables telles que : le vulnérable éléphant de forêt *Loxodonta africana* (mammifères), la vulnérable picartharte à cou gris aussi appelée Picartharte du Cameroun (*Picathartes oreas*) et la vulnérable Colobe noir (*Colobus satanas*) (Oiseau) ; le vulnérable Crocodile nain africain *Osteolaemus tetraspis* (reptile) ;

Les espèces endémiques telles que : les gorilles (*Gorilla gorilla*) et les chimpanzés *Pan troglodytes*, des espèces en danger (EN).

Cette zone de refuge forestier est confirmée par des espèces endémiques qui dépendent de ce complexe fluvial. A titre d'exemples nous citons *Colobus badius* qui est représenté par différentes sous-espèces de l'Alima, de la Likouala-Sangha et de la Lobaye (Colyn - 1991);

Le site est le refuge de plusieurs espèces végétales importantes du fait de leur endémisme ou de leur statut d'espèces rares ou en danger de disparition. Il s'agit particulièrement de la vulnérable Burseraceae, *Aucoumea klaineana* (Okoumé, VU)

Critère 3 :

La forêt tropicale de ce site est assez complexe de par sa structure, mais aussi de par sa biologie, incorporant un réseau de végétation marécageuse arborée, de forêt à raphiales et à herbacées. Beaucoup de plantes et de communautés mammaliennes en Afrique Équatoriale ont co-évoluées, particulièrement dans ces zones de forêt qui ont été perturbées par un événement ou un autre. Ceux-ci ouvrent des possibilités de croissance dynamique simultanées pour les plantes et les animaux aboutissant à un certain équilibre entre le développement d'espèces et leur diversité. La densité parfois importante de plantes dans les familles des *Marantaceae* (*Marantochloa purpurea* , *Zingiberaceae*(*Palisota megalophylla* et *Commelinaceae* à qui il est souvent fait référence en parlant de Végétation Herbacée Terrestre (THV), qui croit rapidement et abondamment sur les rives de certaines de ces cours d'eau a justifié la présence des éléphants et des gorilles de plaines parce que constituant de grande quantités de nourritures préférentielles pour ces animaux (White *et al.* 1995) : d'où sont importance comme écosystème favorable au maintien de la biodiversité.

Les rarissimes muridé *Prionomys batesi* et soricidé *Congosorex sp nov* sont seulement connus de la Likouala, du Dja-Sangha et de la Lobaye; l'écureuil *Funisciurus anerythrus mystax* dont l'aire de distribution est principalement limitée au bassin Likouala-Sangha (Gooder, 1991); la découverte d'une nouvelle sous-espèce de primate (*Cercopithecus cephus ssp nov*) et d'une espèce de mangouste (*Crossarchus sp nov*) endémiques du bloc forestier Sangha-Oubangui.

Ce site comporte des parties des deux sites importants pour les oiseaux (Nki, CM032 et Parc National de Lobéké, (CM033) à l'est du Cameroun (Fishpool and Evans, 2001). De ce fait, il comporte une composante significative du groupe des espèces dont la distribution est, largement ou complètement, restreint au la biome forestière Guinée-Congo. 162 à 171 des 215 espèces de ce biome qui se trouvent au Cameroun ont été enregistrés sur ce site, à l'exemple de *Tigriornis leucolophus*, *Bostrychia rara*, *Pteronetta hartlaubii*, *Dryotriorchis spectabilis*, *Accipiter castanilius*, *Prionops caniceps*, *Neocossyphus fraseri*, *N. poensis*, *Alethe diademata*, *Stiphornis erythrothorax*, *Illadopsis cleaveri*, *I. puveli*, *I. fulvescens*, *Poeoptera lugubris*, *Onychognathus fulgidus*, *Lamprotornis purpureiceps*, *Oriolus brachyrhynchus*, *Oriolus nigripennis*, *Dicrurus atripennis*.

Critère 4 :

Ce site sert de refuge aux animaux en période de sécheresse donc de manque de nourriture. En effet, cette région interstitielle entre le sud du Cameroun, le nord du Gabon et le Congo sert de miroir climatique: quand c'est la saison sèche au Cameroun, au nord du Gabon et au Congo c'est la saison des pluies.

Cette inversion saisonnière a un effet direct sur les cycles biologiques de la communauté des plantes et des animaux, et ainsi joue un rôle important en déterminant la période et la direction des mouvements des populations animales dans la région. (*Loxodonta africana* ; *Hippotamus amphibius* ; *Cephalobus* spp. ; *Felis aurata*, *Cerco pogonias* et *C. neglectus* ; *Idiurus macrotis* ; *I. zenkeri* ; *Miopithecus talapoin*, ...

Ce site comporte des parties des deux sites importants pour les oiseaux (Nki, CM032 et Parc National de Lobéké, (CM033) à l'est du Cameroun (Fishpool and Evans, 2001). De ce fait, il est à noter que ce site comporte une composante significative des espèce-restreint dont la distribution pour reproduction définit un site endémique pour les oiseaux. Une des 6 espèces de ce site des oiseaux endémiques qui se trouvent au Cameroun a été enregistré sur ce site. C'est l'espèce de *Bradypterus grandis* (Fishpool and Evans, 2001).

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

Ce site appartient à l'écorégion d'Afrique Centrale (Ecorégion 4), à la région biogéographique de la forêt tropicale humide du Congo.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

Ngakeu et al., (2002) Il s'agit d'un système de classification régionale.

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

le site de la Sangha regroupe une étendue de terre s'étendant sur environ 10 000 ha et inondée par les multiples rivières qui parcourent le sud-est du Cameroun jusqu'à sa limite avec la République Centrafricaine. Elle comprend une vaste zone délimitée par les zones d'intérêt cynégétiques que sont la N° 28 (Lokomo), la N° 30 (Monguélé) et N° 31 (Boulou) ; C'est un site dominé par la forêt tropicale dense humide congolaise avec par endroit des forêts marécageuses.

Le climat ici est du type équatorial avec deux saisons de pluies de mars à juin pour la petite et de Septembre à novembre pour la principale. Les précipitations annuelles atteignent parfois 1,700 mm. La température moyenne annuelle est autour de 24°C;

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Climat

Le climat ici est du type équatorial avec deux saisons de pluies de mars à juin pour la petite et de Septembre à novembre pour la principale. Les précipitations annuelles atteignent parfois 1,700 mm. La température moyenne annuelle est autour de 24°C; Avril est le mois le plus chaud à Yokadouma.

Géologie

La région est d'origine précambrienne. On distingue de la base au sommet :

- Des formations plissées comprenant :
 - a- le complexe de base composé de granites migmatitiques anciens et des embréchites,
 - b- la série peu métamorphique d'Ayos et de Mbalmayo-Bengbis, la série schisto-quartzitique.
 - c- la série du Dja inférieur et le complexe tillitique.
- Des formations de couverture caractérisées par :
 - d- des grès horizontaux, la série sablo-argileuse faite des dépôts récents, de type colluvial, caractérisés par le réseau hydrographique et leur allure de recouvrement.
- Enfin, des formations superficielles parmi lesquelles, on retrouve des alluvions récents et des latérites. Les sols sont ferrallitiques, rouge ou rouge-brun provenant de la décomposition de la roche mère métamorphique. Ces sols sont acides, argileux avec une couche d'humus peu épaisse et sont pauvres en matière organique, azote et bases échangeables. (FOMETE et al., 1998).

Hydrographie

Le site de la Sangha est très bien drainé avec plusieurs rivières qui s'y écoulent :

Dans le sud-est du site le système de Boumba-Bek avec les rivières Lopondji, Lokomo, Bangué, Gbwobwo, Apon, Lobe, Kandé, Loupi et draine le site d'une part. d'autres parts, un ensemble de petites rivières irriguent le site : ce sont principalement le Lokomo, le Belindjingui ; la Monguélé, le Belingola, Makalabo Moabo, Moka-Paka et Bokolo. Toutes ces

rivières coule vers le sud pour se jeter dans le Sangha qui à son tour se jette dans la Sangha aux frontières du Congo et de la Centrafrique.

Relief

Le site présente un relief presque plat composé de vastes étendues marécageuses sur plantés par quelques collines aux pentes peu raides, et une altitude allant de 400 dans la vallée jusqu'à 700 m pour les collines environnantes.

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Ce site de par ses multiples ruisseaux et rivières constitue un grand réservoir d'eau douce pour les populations locales. Elle constitue également une source importante d'alimentation et de revenus de par la richesse de ces eaux en poissons et autres espèces d'eau douce d'intérêt commercial.

Une idée de projet international d'envergure serait centrée sur cette région, à savoir l'adduction d'eau du bassin du Congo (dont le niveau et la qualité de l'eau dépend étroitement de celles de du fleuve Sangha) vers le Lac Tchad pour faire face à la baisse drastique du niveau d'eau de ce dernier.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

- Les Rivières/cours d'eau permanentes (type M),
- Forêts marécageuses (type Xf),
- Forêts galeries inondées saisonnièrement, marécages plus ou moins permanentes (Tp),
- Marécages à herbacées (type W),
- Type O : Lacs d'eau douce permanents (plus de 8 hectares) ; y compris grands lacs de méandres.

Ces types de zones humides sont énumérés dans un ordre d'importance décroissant.

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Le site de la Sangha présente aussi bien des zones à terre ferme que des marécages plus ou

moins permanents et des étendues d'eau. Sa végétation est composée de forêt dense tropicale humide avec aux berges du Dja, de la Kadey et du Boumba, des forêts galeries inondées saisonnièrement avec dominance de *Guibourtia demeusei*. On y retrouve également au niveau des vallées profondes des forêts marécageuses surtout dominées par *Raphia spp.* et au niveau des vallées peu profondes à inondation saisonnière, des marécages à herbacées dominées par des îlots monospécifiques à *cyclosorus striatus* sur plus de la moitié de la surface inondable.

La faune de ce site est la même que l'on rencontre au niveau des aires protégées et est surtout représenté par les grands mammifères tels que : L'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), les gorilles (*Gorilla gorilla*), les chimpanzés (*Pan troglodytes*), bongos, (*Tragelaphus euryceros*) et les buffles (*Syncerus caffer*).

L'ichtyofaune présente une grande affinité avec celle du bassin du Congo et du Niger *Crocodylus niloticus* et *C. cataphractus* sont les reptiles les plus attrayants, au côté de nombreux serpents tant aquatiques que semi-aquatiques.

Certaines études suggèrent que la zone est un important refuge pour certaines espèces rares d'oiseaux surtout au niveau du lac Lobéké. (Davenport et Usongo, 1997)

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Le site est le refuge de plusieurs espèces végétales importantes du fait de leur endémisme ou de leur statut d'espèces rares ou en danger de disparition. Il s'agit particulièrement de la Burseraceae (Okoumé, *Aucoumea klaineana*) ; des Caesalpiniaceae (*Copaifera religiosa* (Anzem), *Dialium bipindense*, *Didelotia unifoliata*, *Gilletiodendron pierreanum* (Mbambandi), *Monopetalanthus letestui*, (Andoung) *Toubaouate brevipaniculata* (zing), *Librevillea klaineana*) de l'ixonanthaceae *Octhocosmus calothyrsus* (Moka) ; des Mimosaceae *Calpocalyx heitzii* (Minama), *Oubanguia laurifolia* (Meniuminsi) ; des Sapotaceae *Kantou guereensis* (Mbele), *Gluema ivorensis* (Djimbo) ou encore de la Luxembourgiaceae *Teshelea gabonensis* (Izombe).

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Bon nombre d'espèces animales rares, endémiques ou en danger se réfugient dans cette zone. Il s'agit de : des mammifères *Cercocebus torquatus* (Cercocerbe à collier blanc) *Colobus satanas* (Colobe noir) *Pan troglodytes* (chimpanze), *Gorilla Gorilla* (Gorille), *Panthera pardus* (Léopard), *Loxodonta africana c.* (Elephant de forêt), *Picathartes oreas* (Picatharte chauve), *Bradypterus grandis* (Fauvette du Dja) ; des reptiles *Crocodylus niloticus* (Crocodile du Nil) *Osteolaemus tetraspis* (Crocodile pygmée) qui sont endémique à la région et menacées de disparition. Des poissons Mormyridae *Marcusenius conicephalus* et *Marcusenius ntemensis* qui y sont endémiques.

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Malgré la faible densité de la population dans la région (moins de 1,5 hb/km²), l'on dénombre environ 5000 habitants pour une vingtaine de villages dans tout le site. Rf 1998 Cette population vit le long des pistes et est dépendante des ressources naturelles pour leur subsistance, surtout le gibier et des ressources aquatiques. L'activité humaine à l'intérieur du site, surtout dans les aires protégées se résume à l'agriculture, la chasse, la pêche et la cueillette qui sont les principales sources de revenus alors qu'à l'extérieur, on voit une ceinture d'exploitation forestière qui se resserre chaque jour un peu plus sur le site menée principalement par les sociétés PALLISCO, GRUMCAM, SABE et la Forestière du Dja et Lobo. (*Tene, 1995*). Presque toutes les tribus du Cameroun y sont représentées (Bangondo, Bakwele, Pygmées Baka, bamiléks ...).

Les Chefs lieux d'Arrondissement se trouvant sur ce site sont un grand lieu d'échanges où se trafiquent essentiellement de la viande de brousse, les trophées de chasse et les produits forestiers non ligneux en dépit de l'interdiction de la vente de bons nombres de ces produits.

En marge de cette importance socio-économique, ce site représente un milieu historique pour les peuples sédentaires (pygmées Baka,..) qui n'ont de vie qu'à travers l'existence de la forêt et des sites humides que revêt celle-ci. Bon nombres de cultes et de pratiques mystico – religieuse ont cours dans ce site et leur disparition constituerait tout simplement une mort spirituelle et culturelle des peuples de la forêt entraînant même tout simplement une disparition de ces peuples qui ne se définissent qu'à travers leur milieu de vie qu'est la forêt dense guinéo-congolaises et ses spécificités.

Le système de la haute Sangha est un site présentant un grand réseau hydrographique. Ces cours d'eau regorgent chacun une grande diversité de poissons constituant de ce fait une importante source d'alimentation et de revenu à travers la pêche qui y constitue une des principales activités commerciale de la région. La pêche se fait activement dans les rivières Boumba, Bek, Dja et Ngoko

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
 - ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
 - iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
 - iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.
-

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Ce site est un Domaine permanent de l'Etat pour ce qui est des aires protégées et une propriété communautaire ou privée pour les surfaces non protégées.

b) dans la région voisine :

Domaine privé à gestion communautaire, domaine privé à usage personnel.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

le site est très peu peuplé et est traversé ça et là par des routes non bitumées et des pistes forestières qui lient les différents chefs lieux d'arrondissement de la région entre-elles où le site à la frontière du Congo et de la RCA . Les populations se regroupent en de petits hameaux le long de ces voies de communication. Ils y pratiquent une agriculture itinérante sur brûlis pour la subsistance. Les plantes cultivées sont : le maïs (*Zea maïs*), le manioc (*Manihot esculenta*), le plantain (*Musa paradisiaca*), la banane (*Musa spp.*), le macabo (*Colocasia esculenta* et *Xanthosoma sagittifolium*). Le cacao (*Theobroma cacao*) et le café (*Coffea arabica*) représentent les principales sources de revenu. Mais ces cultures ne sont pas à grande échelle.

Les populations entrent en permanence en forêt pour récolter les ressources naturelles (miel, feuilles, fruits, gibier, etc..). La pêche se fait activement dans les rivières Boumba, Bek, Dja et Ngoko. Mais la principale activité est la chasse.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

Les régions avoisinantes le site sont surtout exploités pour la coupe industrielle du bois. L'activité agricole y est plus exacerbée qu'à l'intérieur du site.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

Le massif forestier guinéo-congolais a été un écosystème intègre jusqu'à la période coloniale, date à laquelle l'établissement des sentiers et battues en zone forestière en vue de rallier les postes de commandement militaires aux grandes métropoles a créé des voies de circulation dans ces sites. Notre site qui est l'une des dernières régions découvertes et disputés par les colons européens n'a pas échappé à la création des sentiers et des pistes, puis à l'installation des sociétés d'exploitation forestière et minières tout au long du fleuve Sangha. Ainsi, pendant plus d'un siècle, les forêts au bord du fleuve Sangha ont été exploitées pour l'ivoire, le bois, le caoutchouc, le diamant, et des produits fauniques. Pendant cette période beaucoup de terres auparavant forestières ont été converties en plantations de café, cacao et tabac. De telles activités extractives se poursuivent jusqu'à nos jours, entraînant une perte sans cesse croissante de la biodiversité du site. Ce changement culturel qui a amené l'homme vivant de chasse et de cueillette à un nouvel homme aux activités culturelles et commerciales plus destructrices de l'environnement et de la biodiversité constitue la grande menace pour la conservation du site. De la pêche à la nasse et à la ligne, l'on est passé à la pêche au filet dont les mailles ne permettent pas la sauvegarde des jeunes poissons, entraînant la diminution de l'ichtyofaune dans le site en particulier et tout le bassin du Congo en général.

Sur le terrain à cause du laxisme du législateur, la corruption des agents de surveillance ou alors par inadaptabilité des décisions face aux réalités du terrain. De plus, les aires contiguës à ces réserves ne bénéficient pas de statut de protection et constituent de ce fait la porte d'entrée des Braconniers et autres destructeurs de l'écosystème dans les réserves protégées.

L'exploitation actuelle du site ne respecte malheureusement pas toujours les plans de gestion proposés au niveau des sites protégés. En effet, les populations riveraines à ces zones exercent une forte pression destructrice sur les ressources à travers la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis et aussi la persévérance du phénomène de braconnage. Le non protection des espaces intermédiaires entre les sites protégés laisse libre cours à une chasse non réglementée et une agriculture non soucieuse de la durabilité de l'écosystème.

b) dans la région voisine :

Les forêts bordant la Sangha sont détruites de jours en jour par l'exploitation forestière et l'agriculture itinérante sur brûlis au profit des cultures vivrières.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Le Park National de Lobéké était (183,855 hectares et désignée le 21 mars 2001, "World Data base on Protected Areas"). Au niveau international, Lobéké est contiguë à des parcs nationaux de la République de centrafricaine (Dzanga-sangha) et du Congo (réserve forestière de Nouabale-Ndoke) ceci fournit l'opportunité unique pour un programme tri-national de conservation. Malheureusement le lac de la Lobéké ne bénéficie pas encore contrairement à ces homologues des pays voisins, d'un programme de protection.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Les plans de gestion en place dans ce site se résument exclusivement à ceux proposés pour la légalisation du statut d'aire protégée des réserves du Dja et de Boumba-Bek et Nki. C'est ainsi que la réserve de Boumba-Bek et Nki est actuellement gérée dans le cadre du projet GEF-Sud-Est dans lequel interviennent le Gouvernement du Cameroun, le WWF et la GTZ. L'objectif de cette composante est de conserver la biodiversité à travers des activités intégrées de conservation et de développement. Le WWF mène les études biologiques tandis que la GTZ est en charge du volet socio-économique.

A terme, le projet vise également à améliorer la capacité managériale et les effectifs du MINEF. Pour le moment, 9 gardes forestiers sont déployés dans la zone du projet et un Ingénieur forestier détaché au projet est responsable de la coordination des travaux sur Boumba-Bek et Nki.

La gestion de ce site du Dja est sous la coordination d'un conservateur basé à Somalomo, de 04 agents et de 21 écogardes. Les écogardes sont payés par le Projet et utilisés par l'Administration sans avoir le statut traditionnel des gardes-chasse. L'Administration bénéficie par ailleurs du soutien technique et logistique de Projets (ECOFAC, UICN/DJA) et

d'ONG (SNV, Enviroprotect) qui contribuent à l'élaboration du Plan d'Aménagement du site et à sa protection.

Quant à la Lobéké, c'est une zone essentielle de protection actuellement proposée en classement sous le statut d'Aire protégée. Depuis Juin 1997, la forêt entourant le Lac Lobeké fait l'objet d'une initiative de conservation supportée par le WWF et le MINEF avec un financement de WWFAllemagne et du GEF. Ce projet travaille en collaboration étroite avec la GTZ.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Aucune !

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

- Développement d'une approche biorégionale adéquate qui puisse incorporer les trois nations (le Cameroun, le Congo et la République Centrafricaine) ainsi que tous les niveaux de gouvernement, du local au national;
 - Assurer la participation de tous les dépositaires de manière significative, efficace et durable dans le processus de gestion et de prise de décision ;
 - Trouver ou développer une base de données qui soit scientifiquement adéquate pour les ressources biotiques et abiotiques afin d'arriver à une compréhension essentielle de l'environnement et de ses systèmes
 - Développer des stratégies appropriées à la conception, à la gestion et à la mise en place des zones protégées ;
 - Développer des systèmes de gestion de ressources de consommation durable (par exemple l'extraction de bois de construction) et des ressources de non-consommation durable (par exemple l'écotourisme)
 - Prendre en compte les besoins et aspirations des utilisateurs locaux des ressources
 - Mettre en place des infrastructures et des moyens humains et matériels pour assurer la protection du site.
-

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Des recherches sont en cours sur le fleuve sangha et sont principalement menée par l'Université de Yale. Ces recherches sont essentiellement axées sur l'étude des différentes approches pour une gestion durable des ressources et une protection du site. Des recherches sur la biodiversité du site sont encore attendues.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Actuellement, le site ne dispose d'aucune structure d'accueil ou d'information des visiteurs. Cependant, une conférence intitulée «*Utilisation des Ressources Naturelles dans la Région*

Trinationale du Fleuve Sangha, au Nord du Bassin du Fleuve Congo», s'est tenue à l'Université de Yale du 25 au 28 Septembre 1997. La conférence a rassemblé des universitaires Africains, Américains, et Européens, des représentants de gouvernements, et des professionnels de la conservation ayant tous un commun intérêt dans cette région spécifique. Il reste à créer sur le site une structure d'accueil qui aura également en charge l'éducation, la communication sur les recherches entreprises et les plans de gestion envisagés pour le site. Cette structure devra en outre se charger de sensibiliser les populations locales et tout autre utilisateur des ressources de ce site sur la gestion durable de ce dernier.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Abstraction faite de la réserve du lac Lobéké et des autres réserves contiguës au fleuve Sangha, aucune activité touristique ou de loisir n'est actuellement opérée sur la Sangha à titre officiel.

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Seules le ministère de la forêt et de la faune (MINFOF) concerné par la gestion des forêts bordant la Sangha et le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) ont la charge du suivi de ce site.

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Délégation Provinciale de la Forêt et de la Faune du Sud, (MINFOF) Ebolowa - Cameroun

Délégation Provinciale de L'Environnement et de la Protection de la Nature du Sud, (MINEP) Ebolowa – Cameroun

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

Carroll, R. 1986. The status, distribution and density of lowland gorillas (*Gorilla gorilla gorilla*), elephants (*Loxodonta africana cyclotis*) and associated dense forest fauna in south-western C.A.R.: research toward establishment of a reserve for their protection. Manuscript. Yale University, New Haven, CT.

Dupré, G. 1995. The history and adventures of a monetary object of the Kwélé of the Congo: meezong, mondjos and mandjong. Dans Money matters: instability, values and social payments in the modern history of west African communities, ed. J.E. Guyer. Portsmouth: Heinemann.

Fay et Agnagna, 1991

- Fimbel, R. et S. 1996. Final project report for the Lac Lobéké conservation area. Bronx, NY: Wildlife Conservation Society.
- Fotso, R., Dowsett-Lemaire, F., Dowsett, R. J., Cameroon Ornithological Club, Scholte, P., Languy, M. and Bowden, C. (2001) Cameroon. Pp 133-159 in L. D. C. Fishpool and M. I. Evans, eds. Important Bird Areas in Africa and associated Islands: Priority sites for conservation. Newbury and Cambridge, UK: Pisces Publication and Birdlife International (Birdlife Conservation Series No. 11).
- Harms, R. 1981. River of wealth, river of sorrow: the central Zaire basin in the era of the slave and ivory trade, 1500-1891. New Haven, CT: Yale University Press.
- NGAKEU Mba Limbingo, OTTO Kenneth Adelino, SARAIVA Guy-Gerard and NGAKOLA Celestin, 2002. La réserve spéciale de dzanga-sangha. Répertoire des aires protégées, observatoire environnemental, RCA, 10 p.
- Rebecca Hardin, Stephanie Rupp et Heather E. Eves, Région du fleuve Sangha: introduction. In YALE F&ES Bulletin 102: 09 - 30 pp.
- Roger Fotso 1997. Suivi Écologique Transnational du Bassin de la Sangha: Perspectives des Sciences Naturelles. In YALE F&ES Bulletin 102: 106 – 112 pp.
- Stephanie Rupp 2001. Section II: Les Interactions des Formes de Savoir dans la Conservation: Sciences Naturelles, Sciences Sociales et Savoirs Indigènes. In YALE F&ES Bulletin 102: 98 - 102 pp.
- Stephen R. Kellert, 1997. Section III: Institutions et Conservation dans la Région du Fleuve Sangha. Remarques d'Introduction. In YALE F&ES Bulletin 102 :178-182 pp.
- Telesis 1991. Sustainable economic development options for the Dzanga-Sangha Reserve, Central African Republic. Rapport préparé au WWF et PVO/NRMS Project. Washington DC: WWF.
- Timothée FOMETE NEMBOT et Zachée TCHANOU 1998. La gestion des écosystèmes forestiers du Cameroun à l'aube de l'an 2000. Volume 2 (Monographies des sites critiques et annexes). CEFDHAC - Processus de Brazzaville, IUCN, Yaoundé, Cameroun, 175 p.
- World Bank, 1996. Toward environmentally sustainable development in sub-saharan Africa: a World Bank agenda. Development in Practice Series. Washington DC: World Bank.